



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 mars 2022

France 2030 : Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des Transports, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'Investissement, détaillent le volet aéronautique du plan France 2030.

Le volet aéronautique du plan France 2030 apporte 1,2Md€ de nouveaux crédits, avec un objectif fixé par le Président de la République : développer en France un avion bas carbone à l'horizon 2030. Sur cette enveloppe, 800M€ alimenteront la feuille de route technologique du Conseil pour la Recherche Aéronautique Civile (CORAC), partagée entre l'État et les industriels.

Le CORAC, instauré en juillet 2008, avait déjà bénéficié de près de 1,6 milliards d'euros entre 2020 et 2022, dont plus de 1 milliard d'euros engagés en 2021, ce qui a permis de soutenir les investissements en R&D de 348 sites aéronautiques (http://salledelecture-ext.aviation-civile.gouv.fr/externe/sites_aero_corac/). Les projets soutenus portent sur les nouveaux moteurs ultra-sobres, l'hybridation électrique, l'avion de ligne à très faible consommation, l'avion à hydrogène, les hélicoptères ultra-sobre et hybrides ou électriques, la capacité d'incorporation de 100% de carburants aéronautiques durables dans les moteurs, ou encore les opérations aériennes optimisant les trajectoires pour réduire la consommation de carburant.

Ces projets, pour la plupart partenariaux (jusqu'à 40 partenaires pour les projets de plus grande ampleur), bénéficient de manière directe à 185 sociétés (dont 170 équipementiers, PME et ETI) et 35 laboratoires publics. Le dispositif d'accès simplifié pour les PME et ETI de la filière (« CORAC-PME ») lancé en 2020, a déjà permis à 55 d'entre elles d'intégrer les projets du CORAC, dont plus de 20 en tant que leader de projet. Ce dispositif sera maintenu et amplifié dans le cadre de France 2030.

Par ailleurs, dans le cadre de France 2030, 400M€ seront dédiés aux acteurs émergents de l'industrie aéronautique :

- Un appel à projets destiné aux acteurs émergents sera lancé prochainement, il sera opéré par Bpifrance. Ce dispositif vise à soutenir des innovations qui pourront rapidement alimenter le marché de l'aviation dé-carbonée, comme les avions légers

électriques ou hybrides, réalisables à plus court terme que les avions de ligne décarbonés.

- Le déploiement rapide des carburants d'aviation durables est également une solution disponible à court-terme indispensable pour décarboner l'aviation. France 2030 amplifiera le soutien à l'émergence en France de cette filière de production de carburants durables ; en particulier, l'appel à projets en cours sur les démonstrateurs et études préindustrielles initié en 2021, sera étendu jusqu'à l'automne 2022, et pourra s'ouvrir à l'industrialisation.

À l'occasion d'un déplacement à Pau chez Safran Helicopter Engines, Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des Transports, a également annoncé le lancement du projet BeautHyfuel, porté par deux startups Turbotech et Elixir Aircraft. D'une durée de 30 mois, ce projet a pour ambition de développer un système de propulsion cryogénique hydrogène complet (du réservoir au moteur) pour l'aviation légère et d'en effectuer une pré-intégration sur avion, avec la perspective d'aboutir, à la fin d'une deuxième phase, à des essais en vol et à la certification d'un avion léger hydrogène cryogénique. Ce projet est soutenu à hauteur de 3,6 M€ par France Relance dans le cadre du CORAC-PME. Les premiers essais des moteurs à hydrogène auront lieu dès cette année.

Contacts presse :

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 44 38
presse@industrie.gouv.fr

Cabinet de Jean-Baptiste Djebbari

01 40 41 77 57
secretariat.dugain@transports.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher

01 53 18 44 38
presse@industrie.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement

01 42 75 64 58
presse.sgpi@pm.gouv.fr

A propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain.

De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, Banque publique d'investissement et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi